



Joindre un médecin

le soir, la nuit, le week-end et les jours fériés. **Faites le 15!** Le 15 vous orientera selon la situation.



PHARMACIE ☎ 02 97 38 30 33

Lundi au samedi : 8h30-19h30

PHARMACIE de GARDE : 3237

GENDARMERIE 24h/24h

de Pontivy ☎ 02 97 25 00 75

LA POSTE

Lundi au vendredi : 14h15 au 17h30

Levée du courrier : 16h

Samedi : 9h à 12h

Levée du courrier : 10h30



LA POSTE

INVENTAIRE ENEDIS – PROGRAMME ÉLAGAGE



Dans le cadre du programme d'élagage aux abords du réseau moyenne tension alimentant une partie de la commune, un travail préparatoire d'inventaire est confié à l'entreprise LDLG. Ce travail préalable est nécessaire à la réalisation de l'élagage dans de bonnes conditions en permettant d'informer les propriétaires et d'obtenir leur autorisation pour l'intervention. A l'issue de cet inventaire, la période de réalisation des travaux sera programmée.

Merci par avance de réserver le meilleur accueil au prestataire dont l'action favorisera l'amélioration de la qualité d'alimentation en électricité de Noyal.

NE PAS CONFONDRE POUBELLES ET DÉCHÈTERIE !

Des usagers déposent des équipements électriques et autre tout-venant près des poubelles. Rappelons que les poubelles sont réservées exclusivement :

- aux ordures ménagères résiduelles : **poubelles à couvercle vert**
- à tous les emballages, sauf le verre : **poubelles à couvercle jaune**.

Les déchèteries noyales de Kerponner ou du Petit Méneec sont prévues pour traiter produits polluants, déchets électroménagers, ferraille, gravats, bois, cartons... Les matériaux recyclables sont collectés dans les colonnes de tri bleues, vertes et jaunes.

Pour toute question sur la collecte et le tri des déchets

N° Vert DECHETS (gratuit) 0 800 21 21 06

ou sur le site de la mairie :



PORTES OUVERTES - COMPAGNONS du DEVOIR

Les portes ouvertes permettent de faire découvrir la formation avec des ateliers vivants animés par des apprentis et des itinérants :

2 rue J. Verne à Rennes, vendredi 19 au dimanche 21 janvier.

Ces journées sont à destination de tous les publics :

- le collégien qui souhaite apprendre un métier,
- l'étudiant en quête d'une réorientation,
- le salarié en reconversion professionnelle...



DÉCLARATION de TRAVAUX et DÉCLARATION D'INTENTION de COMMENCEMENT de TRAVAUX

Les réseaux électriques, comme ceux de gaz ou d'eau sont sensibles. Pour préserver la sécurité des personnes et l'intégrité des ouvrages, déclarer tous les travaux prévus à proximité est obligatoire (réglementation « anti-endommagement » de 2012) aussi bien pour les collectivités locales que les entreprises, et particuliers, pour des travaux ayant lieu tant sur le domaine public que privé. Le réseau électrique souterrain est situé à une profondeur minimum de 0.65 m en dessous du fond des fossés. **Comment déclarer vos travaux concrètement ?**

- En un clic sur l'adresse, www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/ vous informez de votre intervention. En retour, si des réseaux souterrains sont bien présents à l'endroit que vous avez indiqué, vous recevrez des plans et des informations utiles qui vous permettront d'intervenir en toute sécurité.
- Comptez 3 semaines avant vos travaux pour effectuer votre DT et au moins 10 jours pour la DICT. Une protection de ligne électrique peut s'avérer nécessaire et demande un délai de mise en œuvre.

Les risques d'électrisation et d'électrocution sont bien réels. Ne pas faire de DT-DICT met en jeu la sécurité des agents réalisant les travaux et engage votre responsabilité en cas d'accident.

PRÉVENTION CONTRE LES RISQUES

« GRIPPE » AVIAIRE

GDS BRETAGNE - OVS ANIMAL
02 96 01 37 00

Mesures à mettre en œuvre pour tout détenteur de volailles.

Les éleveurs professionnels de volailles sont soumis à de fortes contraintes techniques et de biosécurité pour se préserver des risques sanitaires dus à des maladies très contagieuses portées par la faune sauvage.

L'objectif est de restreindre au maximum les contacts entre la faune sauvage et les volailles domestiques, responsables de l'apparition des foyers d'Influenza aviaire dans notre région.

**MAIS tous les détenteurs de volailles sont aussi concernés !
Il est donc nécessaire collectivement d'avoir certains réflexes.**

Si vous êtes détenteur de volailles domestiques quel qu'en soit le nombre (poules pondeuses, oiseaux d'ornement en extérieur...), il est très important d'appliquer les mesures suivantes : 1 – Confinement en période d'alerte

Lorsque votre commune passe en risque modéré ou élevé (arrêté ministériel affiché en mairie et/ou message divulgué dans les médias), l'application des mesures suivantes devient obligatoire : Mise en place des mesures de biosécurité sur l'ensemble des élevages professionnels et confinement des volailles des élevages plein-air (sauf dérogation) ; Confinement obligatoire sans dérogation possible pour les volailles des particuliers 2 – Abri de confinement des volailles

Prévoir un bâtiment fermé pour les confiner, ou un parcours grillagé sur tous les côtés pour éviter tout contact avec les oiseaux sauvages en période d'alerte.



BADMINTON CLUB NOYALAIS



BADMINTON BCN

Mercredi 10 BCN D5 – AL Ploemeur Bad
Mercredi 17 BCN D3 – Bad Club Meucon
BCN D4 – Bad Club Pays de Guer

Réservation jusqu'au 12 janvier auprès
de Laurent Foucault ☎ 06 48 56 76 04



Samedi 20 Janvier

Repas du Groupement
de Jeunes
Noyal/Rohan/Kerfourn
A emporter

**Tartiflette
&
Dessert**

Retrait à 19h00
Noyal Maison des Jeunes
Rohan Terrain de Saint-Samson

7€

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Pour demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile durant vos vacances, deux options sont possibles pour s'inscrire à l'opération :

1 - Vous vous déplacez jusqu'à la brigade de Pontivy avec une pièce d'identité et le formulaire renseigné ci-dessous, votre demande sera enregistrée directement dans la base Opération Tranquillité Vacances par le gendarme.

2 - Vous renseignez le formulaire OTV ci-après et vous le remettez à Anne Chérubini, policière municipale de la mairie de Noyal. Formulaire en suivant le lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>

ENSEIGNEMENT BILINGUE BRETON-FRANÇAIS

académie
Rennes

direction des services
départementaux
Morbihan

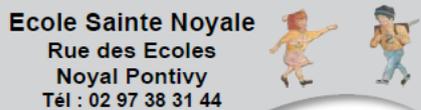
Dès la maternelle, un ancrage local fort
tourné vers le Grand-Large...

Les chants, la musique, les danses, l'histoire, les paysages de la Bretagne sont autant de voies pour donner des racines fortes à votre enfant. L'exposition quotidienne aux langues bretonne et française préparera votre enfant à la pluralité des langues et des cultures du monde. **Contact :**
Rectorat de Rennes, Office Public de la Langue Bretonne.

AGENDA JANVIER

- Dimanche 7 9h-11h30 Réunion et échanges
à la salle Merlin, **Club philatélie et cartophilie**
12h **Vœux aux Noyalais(es)**, salle Lancelot
17h **AG les Amis du Verger**, salle Viviane
- Dimanche 14 13h30 Rando à Hilvern, **Rando Noyalaise**
- Samedi 20 **AG Club de retraités**, salle Lancelot
- Dimanche 21 **AG Palet Noyalais**, salle Viviane
- Samedi 27 **AG Guidon Noyalais**, salle Galaad
AG ACBSAB, Maison des jeunes
- Lundi 29 18h30 **Conseil Municipal**

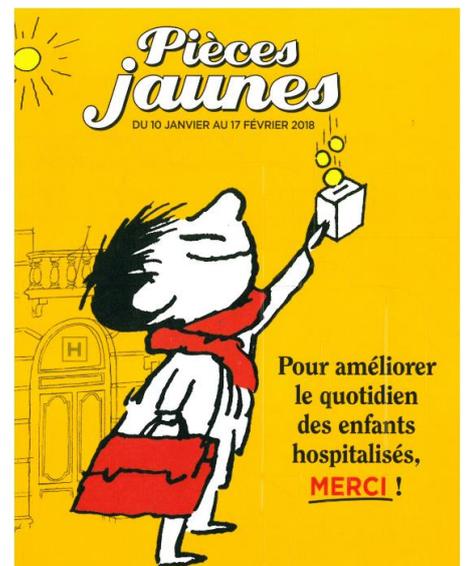
Ecole Sainte Noyale
Rue des Ecoles
Noyal Pontivy
Tél : 02 97 38 31 44



Opération
« Collecte de papiers
à recycler »

Le Samedi 27 janvier dans la cour
de l'école 9h à 12h

AUJOURD'HUI, SEUL 1 PAPIER
SUR 2 EST TRIÉ PUIS RECYCLÉ
ON PEUT FAIRE MIEUX !



MAIRIE ☎ 02 97 38 30 66 mairie@noyal-pontivy.fr Site : www.noyal-pontivy.fr
Lundi au vendredi : 8h30-12h, 13h30-17h30 Permanence état civil : Samedi : 9h-12h



Mairie de Noyal-Pontivy

